

MINISTÈRE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-
CAPITALE

Monsieur F. TIMMERMANS, attaché
Direction de l'Urbanisme – A.A.T.L. - D.U.
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 BRUXELLES

V/réf. : 04/pfd/163467
N/réf. : AVL/cc/BXL-2.1008/s. 382
Annexes : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Place Van Gehuchten, 4. Hôpital Brugmann. Construction de l'aile VIS située avenue J.J. Crocq, entre la Fondation Elisabeth et la chapelle.

En réponse à votre lettre du 8 décembre 2005, sous référence, reçue le 9 décembre, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 21 décembre 2005 et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis l'avis suivant.

La construction du nouveau bâtiment VIS est à replacer dans le plan global de restructuration de l'hôpital Brugmann. Il est implanté le long de l'avenue Crocq, à l'emplacement d'un parking, entre (et dans le même alignement que) la Fondation Reine Elisabeth édiflée par Henri Lascoste et la chapelle de l'hôpital due à Victor Horta. La nouvelle construction se raccorde sur trois niveaux avec l'Hôpital des Enfants (HUDE), construit par le groupe CERAU, ainsi qu'avec les nouveaux bâtiments EL, réalisés par le bureau d'architectes qui signe la présente demande.

Le parti est judicieux : en reléguant à l'HUDE à l'arrière plan d'un immeuble qui respecte davantage les gabarits de la chapelle et du bâtiment Lacoste, il réduit l'impact important de ce volume hors gabarit. En ce faisant, il restitue une échelle urbanistique correcte à l'avenue et renforce la cohérence de la chapelle et de la Fondation. Le vocabulaire architectural de la nouvelle construction est semblable à celui des autres interventions contemporaines effectuées sur le site et en cours de réalisation. La CRMS Y souscrit. Toutefois, elle observe que l'aménagement du pied de l'édifice (les voies de circulations, les matériaux de recouvrement et murets divers) devraient faire l'objet d'une étude plus fine puisqu'il s'agit de l'interface entre l'espace public et un établissement de soins auquel accéderont des ambulances, mais aussi des personnes privées se déplaçant en voiture ou à pied. La CRMS fait les suggestions suivantes pour poursuivre les études à cet égard :

- La lisibilité des entrées du public (autres que ambulances) est très confidentielle. Elle pourrait être améliorée.

- Le traitement orthogonal du sas ambulance par rapport au trottoir dégage, en plan, une superficie déchet triangulaire du côté espace public. La CRMS propose de l'englober dans le sas de manière à ce que la paroi latérale suive l'alignement du trottoir et du muret. Elle suggère également de revoir le traitement du « mur de façade » de ce sas, le long de l'avenue. Le dessin montre des fenêtres hautes, qui seront à hauteur du trottoir et qui risquent de poser des problèmes d'entretien et de vandalisme.

- Les matériaux de recouvrement des voiries d'accès devraient être différents de ceux de l'avenue Crocq (asphalte), à la fois pour signaler (par le simple changement de matériau) que les véhicules perdent leur priorité par rapport aux piétons qui empruntent le trottoir, mais surtout pour préserver la hiérarchie entre les voiries publiques du maillage urbain et les voiries privées du centre hospitalier.
- Le traitement du passage couvert sous le nouveau bâtiment est très peu satisfaisant : il est bordé par des parois entièrement aveugles et sert de parking. Ce passage constitue pourtant un atout architectural : c'est un des événements de la façade et il pourrait jouer un rôle significatif dans la perméabilité contrôlée du site (du point de vue des accès, mais aussi des vues depuis l'avenue Crocq vers les espaces plantés du site). Or, il apparaît comme un élément insécurisant, non traité, qui risque de poser des problèmes de gestion. La CRMS s'interroge sur la possibilité de donner une véritable qualité spatiale à ce passage et d'y d'instaurer un certain contrôle social, peut-être en y ouvrant les locaux de réunion et de détente qui le jouxtent (au détriment des 6 emplacements de parking).
- Le traitement du muret séparant le trottoir du nouvel édifice doit faire l'objet d'une étude plus poussée et particulièrement soignée. La CRMS demande que la qualité de ces détails soit à la hauteur de ceux qui caractérisent la séparation privé/public de la Fondation Reine Elisabeth de Lacoste et de la chapelle de Horta.

Ces observations ne remettant nullement en cause l'économie du projet, la CRMS invite le demandeur à y donner suite car elles contribueront à améliorer de manière notable l'ancrage du nouvel édifice dans l'espace public et dans le site exceptionnel qui l'accueille. Ces aspects joueront un rôle essentiel dans la manière dont le bâtiment sera perçu et accepté, en particulier par les patients ou personnes accidentées amenées à fréquenter ce type d'établissement.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

Copie à : A.A.T.L. – D.M.S. (Guy Conde Reis)